

L'Association des Cadres de l'Industrie Pharmaceutique a le plaisir de vous inviter à sa prochaine Soirée Débat, sur le thème :

« *De Nouveaux Acteurs dans le parcours de soins* »

Mardi 19 juin 2018 à 19h00

Intervenants :

**** Sophie SERGENT,**

Responsable Nouvelles technologies à la Fédération des Syndicats de Pharmaciens Français (FSPF)
« Les officines pharmaceutiques en première ligne »

**** Thierry TRUSCHEL,**

Vice-Président de l'Union Nationale des Prestataires de dispositifs Médicaux (UNPDM)
« Comment s'organisent les Prestataires ? »

**** Delphine MALLET,**

Directrice Silver Economie du Groupe La Poste
« Les axes d'innovations de La Poste dans le secteur de la santé »

Débat animé par Michel HANNOUN et Marc KENESI

Dans les salons de la **Maison des Centraliens** 8 rue Jean Goujon - 75008 Paris

Accueil à partir de 18H30, Débat à 19h00, suivi d'un Cocktail dînatoire

Inscription à la Soirée-Débat du 19 juin 2018 à retourner par Courrier au : 183, av. Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine
soit par Mail : contact@acip.asso.fr et par courrier accompagné du règlement (à l'ordre de l'**ACIP**) avant le 15 juin 2018

Nom - Prénom

Labo/Société : Fonction.....

Adresse :

Tél Fax..... Email.....

L'inscription sera validée à réception du règlement

Frais d'Inscription

- | | | | |
|--|-----------|-------------------|------------------|
| <input type="checkbox"/> Membre de l'Acip | 79,17 HT | 15,83 (TVA à 20%) | 95,00 Euros TTC |
| <input type="checkbox"/> Non-Membre de l'Acip | 106,67 HT | 21,33 (TVA à 20%) | 128,00 Euros TTC |
| <input type="checkbox"/> Retraité - Demandeur d'emploi (<u>justificatif</u>) | 45,83 HT | 9,17 (TVA à 20%) | 55,00 Euros TTC |

Bon de Commande

N°/Réf de la commande à rappeler (s'il y a lieu).....

ANNULATION : 72 heures avant la date du débat par Fax, au-delà les frais seront dus. Tout absent peut se faire représenter

Vos données personnelles font l'objet d'un traitement par l'ACIP aux fins de gérer votre participation à la présente soirée. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de vos données, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit à la portabilité des données ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de vos données après votre décès. Vous pouvez exercer vos droits aux coordonnées mentionnées ci-dessus. Vous pouvez, à tout moment, introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle telle que la CNIL.